RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRETE 2025.17

Création de numéros de voie

Le Maire de la commune de Marest-sur-Matz,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations et immeubles communaux de la commune de MAREST SUR MATZ.

Article 1 :
Sont créés les numéros de voies suivants :

Numéro de voie	Extension	Libellé
133		Rue de Thourotte
143		Rue de Thourotte

Article 2 :
Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre ;
- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE ;
- SICAE
- SUEZ EAU FRANCE
- Centre des Finances publiques de Compiègne.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le 15/04/2025

Le Maire
M. Christian LÉPINE

MAIRIE DE MAREST-SUR-MA (Oise)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
de la publication le 18/03/2025